



Déclaration

Principes directeurs de la gestion de l'impact

LE 31 MARS 2024

FinDev Canada est un signataire fondateur des Principes directeurs de la gestion de l'impact (les Principes d'impact). Les Principes d'impact fournissent un point de référence permettant d'évaluer les systèmes de gestion de l'impact des fonds et des institutions.

La présente déclaration confirme que les investissements de FinDev Canada sont gérés conformément aux Principes d'impact. Le total des actifs dont la gestion est alignée sur ces principes s'élève à **777,5 millions de dollars américains*** au 31 décembre 2023. En 2024, BlueMark, un fournisseur de services de vérification d'impact de premier plan, a évalué la conformité des outils et processus de notre système de gestion de l'impact avec les Principes d'impact et formulé des recommandations pour renforcer cette conformité avec les normes les plus élevées. À la lumière de ces recommandations, nous allons poursuivre nos efforts pour améliorer les procédures et les pratiques de FinDev Canada en matière de gestion de l'impact.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lori Kerr".

Lori Kerr, cheffe de la direction

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Stéphanie Émond".

Stéphanie Émond, cheffe de l'impact

Avertissement : Les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas été vérifiées ou approuvées par le réseau mondial pour l'investissement d'impact (le GIIN), son secrétariat ou son conseil consultatif. Toutes les déclarations et/ou opinions exprimées dans ces documents relèvent de la seule responsabilité de la personne ou de l'entité qui les fournit et ne reflètent pas l'opinion du GIIN. Le GIIN ne peut être tenu responsable ni des pertes, ni des réclamations, ni de la responsabilité que la personne ou l'entité publiant ce document d'information ou ses investisseurs, ses affiliés (tels que définis ci-dessous), ses conseillers, ses employés ou ses agents, ou toute autre tierce partie, pourraient subir ou encourir en relation avec ce document d'information ou avec les principes de l'investissement d'impact auxquels ils se réfèrent. Aux fins des présentes, on entend par "affilié" toute personne, entité ou autre entreprise ou organisation qui contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec le signataire.

*Le total des actifs sous gestion correspond à la valeur des transactions de financement et de placement en actions en cours, tant les montants décaissés que ceux engagés, mais non décaissés.

PRINCIPE 1

Définir les objectifs stratégiques d'impact, conformément à la stratégie d'investissement

Le gestionnaire doit définir des objectifs stratégiques d'impact pour le portefeuille ou le fonds en vue de réaliser des effets sociaux ou environnementaux positifs et mesurables qui sont alignés sur les Objectifs de développement durable (ODD) ou d'autres objectifs largement acceptés. L'intention de créer un impact n'a pas besoin d'être partagée avec le bénéficiaire de l'investissement. Le gestionnaire veillera à s'assurer que les objectifs d'impact et la stratégie d'investissement sont cohérents; qu'il y a un fondement crédible pour atteindre des objectifs d'impact grâce à la stratégie d'investissement et que l'ampleur ou l'intensité de l'impact prévu du portefeuille sont proportionnelles à la taille du portefeuille de placements.

- FinDev Canada est l'institution financière de développement (IFD) bilatérale du Canada, créée en 2018. Nous soutenons le développement par l'intermédiaire du secteur privé en fournissant des solutions financières, d'investissement et de financement mixte, ainsi que des services d'assistance technique et en partageant nos connaissances, afin de contribuer à une croissance durable et inclusive dans les marchés émergents et les économies en développement, conformément aux Objectifs de développement durable des Nations unies et aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. FinDev Canada concentre ses activités en Amérique latine, aux Antilles, en Indo-Pacifique et en Afrique subsaharienne.
- Notre **Cadre de référence de l'impact sur le développement**¹ a été lancé en 2018 afin de définir nos objectifs stratégiques en matière d'impact sur le développement² et de décrire comment nous mesurons et gérons leur réalisation. En 2023, nous avons entrepris la révision et la mise à jour de ce Cadre de référence, qui a mené à l'élaboration d'une [politique d'impact sur le développement](#), qui vient préciser nos objectifs stratégiques en matière d'impact et notre volonté de faire progresser l'impact sur le développement à travers l'ensemble des financements et des investissements de FinDev Canada. Cette politique fait partie intégrante du cadre politique général et est complétée par notre [politique d'égalité des genres](#), notre [politique sur les changements climatiques](#) et notre [politique environnementale et sociale](#).
- Ayant pour double mandat d'avoir un impact sur le développement et d'assurer la viabilité financière, nous sommes guidés par trois objectifs d'impact : (1) action pour le climat et la nature (2) égalité des genres et (3) développement des marchés. Chacun des trois est soutenu par un ensemble d'indicateurs de rendement clés (IRC) (figure 1).

¹Voir : <https://www.findevcanada.ca/sites/default/files/2020-06/Development%20Impact%20Framework%20FR.pdf>

² Les objectifs d'impact sur le développement s'entendent de l'impact visé qui contribue à des avantages financiers, institutionnels, sociaux, environnementaux ou autres pour une société, une collectivité ou un groupe de personnes par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs investissements. Adapté du CAD de l'OCDE (<https://www.oecd.org/fr/cad/>).

FIGURE 1: OBJECTIFS D'IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT DE FINDEV CANADA



- Notre **Politique environnementale et sociale** et notre fonction **Intégrité des affaires** garantissent que les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) soient évalués parallèlement aux objectifs d'impact sur le développement (pour plus de détails, veuillez consulter le principe d'impact 5).
- Nous avons aligné nos objectifs d'impact sur les défis auxquels font face les marchés que nous desservons, et sur les ODD et l'Accord de Paris.
- Nous avons également défini un ensemble d'objectifs d'impact sur le développement de portefeuille. Il s'agit d'objectifs annuels fondés sur une part des opérations du portefeuille qui répondent à des critères d'impacts spécifiques (pour plus de détails, veuillez consulter le principe d'impact 2).
- En 2023, nous avons effectué un examen de notre Cadre d'impact sur le développement et ses stratégies, politiques et outils connexes, que nous mettrons à jour en 2024.

PRINCIPE 2

Gérer l'impact stratégique sur le portefeuille

Le gestionnaire doit suivre un processus pour gérer la réalisation de l'impact. L'objectif du processus est d'établir et de surveiller la réalisation de l'impact pour l'ensemble du portefeuille, tout en reconnaissant que l'impact peut varier d'un investissement à l'autre. Dans le cadre du processus, le gestionnaire doit envisager d'aligner la rémunération incitative du personnel sur la réalisation de l'impact ainsi que sur le rendement financier.

- Notre Cadre de référence de l'impact sur le développement guide nos décisions d'investissement et nos rapports sur les résultats. Les procédures d'intégration des considérations d'impact tout au long du cycle de vie des investissements sont décrites dans le *Manuel de l'agent d'impact*, qui est mis à jour périodiquement afin de tenir compte de tout changement de procédure, pour assurer la continuité et la cohérence de l'évaluation d'impact des investissements. La figure 3 illustre **la façon dont l'impact sur le développement est intégré à chaque partie du processus d'investissement**.

FIGURE 2: PROCESSUS DE GESTION DE L'IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT DE FINDEV CANADA



- À l'étape de la présélection, nous évaluons l'impact potentiel d'une transaction par rapport aux trois objectifs prioritaires d'impact sur le développement. L'évaluation est basée sur l'alignement de la transaction sur nos objectifs d'impact et les besoins en matière de développement du pays/secteur. À l'étape de diligence raisonnable, nous explorons plus en profondeur la façon dont un investissement éventuel **contribuera à la réalisation de nos objectifs d'impact** (voir le principe d'impact 4). Plus tard, à l'étape de la gestion d'actifs, nous suivons le rendement réel du client par rapport à l'estimation initiale ainsi qu'aux données globales afin de mieux comprendre le rendement de notre portefeuille.
- En vue de faire avancer nos objectifs d'impact sur le développement, nous établissons des **cibles pour le portefeuille** en fonction d'un pourcentage d'investissements qui répondent à des critères d'impact sur le développement. Par exemple, un pourcentage de transactions qui répondront aux critères 2X³, au financement climatique⁴, ou qui ont une portée dans les Pays les moins avancés (PMA) et les Petits États insulaires en développement (PEID).
- Afin d'harmoniser nos objectifs d'impact sur le développement avec nos actions, le **programme de rémunération axé sur le rendement** de FinDev Canada pour tous les employés intègre des considérations relatives à l'impact sur le développement. Un tableau de bord d'impact interne permet à l'équipe de suivre en temps réel les résultats du portefeuille.

³ Le Défi 2X est une initiative mondiale menée par les IFD qui vise à mobiliser des capitaux importants pour le renforcement du pouvoir économique des femmes. Pour y être admissibles, les investissements doivent répondre à des critères spécifiques, qui sont apparus comme des critères standard pour l'investissement intégrant une optique des genres. Voir : <https://www.2xchallenge.org/2xcriteria>

⁴ Conformément aux Principes communs des banques multilatérales de développement de l'International Development Finance Club pour le suivi du financement de l'atténuation des changements climatiques de l'adaptation à ceux-ci.

Établir la contribution du gestionnaire à la réalisation de l'impact

Le gestionnaire cherchera à établir et à documenter de façon crédible sa contribution à la réalisation de l'impact pour chaque investissement. Ces contributions peuvent être réalisées grâce à un ou plusieurs canaux financiers et/ou non financiers. Le discours doit être énoncé de façon claire et soutenu autant que possible par des éléments de preuve.

- FinDev Canada vise à offrir à ses clients une valeur ajoutée tant sur le plan financier que non financier, en partant du principe que, en tant qu'institution de financement du développement appuyant les opérations du secteur privé, nous devrions apporter une contribution au-delà de ce qui est disponible sur le marché sans pour autant empiéter sur le secteur privé.
- L'additionnalité- financière et non financière - de chaque investissement est évaluée au début du processus d'investissement et de nouveau avant l'engagement, et est décrit dans les mémoires de recommandations. Afin de normaliser le processus, nous avons élaboré un **Cadre d'additionnalité** qui établit des critères pour la détermination de l'additionnalité.
- Pour l'**additionnalité financière**, nous décrivons dans quelle mesure l'investissement de FinDev Canada contribue à ce qui suit :
 - une plus grande disponibilité du financement qui n'est pas offert par le secteur privé ou du moins en quantité insuffisante;
 - des termes et conditions améliorés adaptés aux besoins des clients et non offerts autrement par le secteur privé.
- Pour ce qui est de l'**additionnalité non financière**, nous décrivons dans quelle mesure nous aidons les clients à faire ce qui suit :
 - améliorer leurs connaissances et compétences;
 - améliorer les conditions de travail de leurs employés ou de toute leur chaîne d'approvisionnement;
 - renforcer l'autonomie des femmes qu'ils emploient ou qui font partie de leur clientèle, de leur portefeuille ou de leur chaîne d'approvisionnement;
 - faire la transition vers une économie à faible émission de carbone et être résilients aux changements climatiques; et
 - croître leur capacité de gestion ESG afin d'atténuer les risques d'impacts ESG négatifs.
- Grâce à notre Facilité d'assistance technique, nous aidons nos clients à améliorer leurs résultats en matière de développement, à atténuer les risques et à renforcer leur performance. Nous aidons notamment nos clients à faire progresser leurs pratiques et leur rendement en matière d'égalité des genres et à intégrer les risques et les occasions liés au climat dans leurs activités. Pour aider à recenser et à hiérarchiser les possibilités de renforcement des capacités dans ces deux domaines, nous avons élaboré des menus d'assistance technique qui décrivent les interventions thématiques stratégiques grâce auxquelles nous pouvons aider nos clients à atteindre leurs engagements en matière d'égalité des genres ou d'action climatique. Le menu d'assistance technique pour l'action en faveur de l'égalité des genres comprend des interventions alignées sur les critères du Défi 2X, et le menu d'assistance technique en faveur de l'action climatique comprend des interventions en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci, et s'efforce d'aider les clients à intégrer les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

Évaluer l'impact attendu de chaque investissement selon une approche systématique

Pour chaque investissement, le gestionnaire doit évaluer à l'avance le potentiel d'impact concret et positif⁰ découlant de l'investissement et, dans la mesure du possible, le quantifier. L'évaluation doit faire appel à un cadre de mesure des résultats approprié qui vise à répondre à des questions fondamentales: (1) Quel est l'impact prévu? (2) Qui subira l'impact prévu? (3) Quelle est l'importance de l'impact prévu? Le gestionnaire s'efforcera également d'évaluer la probabilité de réaliser l'impact prévu de l'investissement. En évaluant cette probabilité, le gestionnaire doit déterminer les facteurs de risque importants qui pourraient avoir comme conséquence de faire varier l'impact réel par rapport aux attentes. Pour évaluer le potentiel d'impact, le gestionnaire doit trouver des éléments de preuve pour estimer l'ampleur relative du défi à relever dans le contexte géographique ciblé. Le gestionnaire évaluera également des possibilités d'accroître l'impact de l'investissement. Dans la mesure du possible et si cela est pertinent en fonction de l'intention stratégique du gestionnaire, celui-ci peut également tenir compte des impacts indirects et systémiques. Les indicateurs doivent, dans la mesure du possible, être alignés sur les normes de l'industrie et appliqués selon les meilleures pratiques.

- Un **outil d'impact sur le développement** nous aide à évaluer l'impact sur le développement de chaque transaction, pour quantifier l'impact actuel et potentiel d'un client éventuel. Un cadre de gouvernance nous aide à mieux gérer l'entretien de l'outil et ses mises à jour périodiques.
- À l'étape de présélection, à l'aide de données tant quantitatives que qualitatives, chaque occasion est évaluée **sur les dimensions de l'impact des besoins de développement d'un pays et sur l'alignement de la transaction sur nos objectifs d'impact**. Pour évaluer les besoins d'impact, l'outil intègre divers ensembles de données d'indicateurs économiques et sociaux, comme l'indice de développement inclusif, l'Indicateur sexospécifique de développement humain et l'Indice d'adaptation mondiale⁵. Pour évaluer l'alignement, nous utilisons à ce stade précoce des renseignements de base sur les activités et la portée de l'entreprise.
- À l'étape de la diligence raisonnable, nous nous appuyons sur l'évaluation initiale en **ajoutant des données quantitatives et qualitatives**. Il s'agit notamment d'un examen de l'information opérationnelle d'une entreprise et de la consultation d'autres bases de données nationales et sectorielles afin de **comprendre les lacunes et les impacts potentiels sur le développement des activités d'une entreprise au cours de la durée de vie estimée d'un investissement**.
- En tant qu'investisseur intégrant une optique de genres à tous ses investissements, nous effectuons une **évaluation de base de l'égalité des genres dans les opérations des clients** afin de déterminer les possibilités de renforcer les résultats en matière d'égalité des genres dans le cadre de notre engagement auprès du client. Pour ce faire, nous mettons à profit les outils existants d'intégration et d'évaluation des genres, comme les critères 2X et l'outil d'analyse de lacunes au chapitre des principes d'autonomisation des femmes⁶, qui sont à la fois largement utilisés dans le secteur du financement du développement et accessibles à toutes les entités du secteur privé.

⁵ Développé respectivement par le Forum économique mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Université Notre-Dame

⁶ L'outil d'analyse de l'écart des principes de renforcement du pouvoir des femmes (outil PRF) est un outil axé sur l'entreprise conçu pour aider les entreprises du monde entier à évaluer le rendement en matière d'égalité entre les genres sur le lieu de travail, sur le marché du travail et dans la collectivité. Voir : <https://weps-gapanalysis.org> (en anglais seulement)

- En tant qu'investisseur intégrant une optique climatique à tous ses investissements, nous évaluons les risques et les opportunités liés au changement climatique associés à chaque transaction. Pour les risques liés au changement climatique, nous appliquons une approche développée avec l'Adaptation & Resilience Investors Collaborative et alignée sur les recommandations du GIFCC. Pour les opportunités liées au changement climatique, nous évaluons le potentiel d'atténuation et d'adaptation au changement climatique des clients.
- Dans notre analyse, nous **distinguons toujours le rendement actuel et futur d'une entreprise**. Cela nous permet d'évaluer où se situe un client aujourd'hui par rapport à ses engagements en matière d'impact futur et d'évaluer le degré d'étirement nécessaire pour atteindre ces résultats améliorés et les risques associés de ne pas les atteindre. Nous reconnaissons que certains clients seront plus forts dans certains domaines d'impact sur le développement que dans d'autres; certains seront plus avancés dans leur parcours d'impact sur le développement, tandis que d'autres ne font peut-être que commencer le leur.
- Lorsque le degré de difficulté est élevé, ou lorsqu'il y a une marge de manœuvre claire pour aider l'entreprise à étendre ses pratiques actuelles afin d'accroître l'impact potentiel sur le développement, nous **élaborez des plans d'action avec des objectifs limités dans le temps**, avec nos clients et souvent aux côtés d'autres IFD. Dans la mesure du possible, nous nous appuyons sur notre Facilité d'assistance technique pour aider nos clients à atteindre ces objectifs.
- Des évaluations détaillées de l'impact sur le développement, appuyées par des plans d'action et des objectifs, ainsi que des préoccupations et autres risques ESG, sont présentées dans les notes internes de recommandation sur l'investissement.
- Nous examinons également des **facteurs de risque importants qui pourraient perturber l'impact potentiel sur le développement** grâce à notre processus d'examen des facteurs E&S (pour plus de détails, veuillez consulter le principe d'impact 5).
- Afin d'assurer **l'harmonisation avec les normes généralement acceptées dans l'industrie**, l'approche de mesure des impacts de FinDev Canada s'appuie sur des normes de divulgation comme les indicateurs harmonisés pour les opérations du secteur privé (HIPSO), les critères 2X et les normes de rapport d'impact et d'investissement Plus (IRIS+) du Réseau mondial pour l'investissement d'impact (GIIN). Nous encourageons également l'harmonisation des approches de mesure de l'impact, y compris le modèle d'impact conjoint⁷ et les indicateurs d'impact conjoints⁸, et nous y participons.

⁷ Voir <https://www.jointimpactmodel.org/> (en anglais seulement)

⁸ Voir <https://indicators.ifipartnership.org/indicators/joint-impact-indicators-jii/> (en anglais seulement)

Évaluer, traiter, surveiller et gérer les impacts négatifs potentiels de chaque investissement

Pour chaque investissement, le gestionnaire doit chercher à cerner et à éviter, dans le cadre d'un processus systématique et documenté, les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Si ce n'est pas possible, il doit tenter de gérer et d'atténuer ces risques. Le cas échéant, le gestionnaire travaillera avec le bénéficiaire de l'investissement pour que ce dernier s'engage à mettre en place des mesures pour combler les lacunes potentielles dans ses systèmes, processus et normes, en adoptant une approche alignée sur les bonnes pratiques internationales de l'industrie. Dans le cadre de la gestion de portefeuille, le gestionnaire doit surveiller le risque et le rendement ESG des bénéficiaires et, le cas échéant, travailler avec ces derniers pour combler les lacunes et faire face aux événements imprévus.

- FinDev Canada s'engage à appliquer des méthodes rigoureuses d'évaluation et de surveillance des risques ESG tout au long du cycle de vie de son engagement auprès des clients. Au cours de l'examen préliminaire, nous examinons les activités du client en regard de notre Liste d'exclusion, qui interdit l'investissement dans des secteurs et des contextes particulièrement à risque. **Une première évaluation des risques environnementaux et sociaux (E-S)** est effectuée à l'étape de présélection, en plus des **évaluations préliminaires par notre équipe d'intégrité des affaires (IA)**, qui examine le contexte de risque inhérent à une transaction, procède à l'examen de la connaissance du client (KYC) d'une contrepartie et prend en compte les risques liés à la criminalité financière.
- À l'étape de la diligence raisonnable, notre équipe E-S examine le **bilan d'un client en matière de droits de la personne et d'E-S** afin de déterminer les risques potentiels ou les domaines à améliorer, un processus fondé sur notre Politique E-S⁹. Cette politique s'appuie sur les Normes de rendement de la Société financière internationale en matière de durabilité environnementale et sociale¹⁰, l'ensemble de normes E-S les plus utilisées dans le secteur du financement du développement, ainsi que sur sa Note d'interprétation sur les intermédiaires financiers¹¹ et ses lignes directrices en matière d'environnement, de santé et de sécurité¹², le cas échéant. D'autres critères peuvent s'appliquer en fonction du profil de risque, du secteur ou du contexte opérationnel d'une transaction, par exemple les Principes de protection du client¹³ du Centre pour l'inclusion financière, ou les homologations propres à un produit¹⁴, lorsqu'elles sont citées comme un élément majeur de l'approche de gestion des risques E-S d'un client. De plus, compte tenu de la nature transversale de l'égalité des genres, nous examinons également des **facteurs de risque qui pourraient perturber l'impact potentiel sur le développement** dans le cadre de notre processus d'examen E-S, qui comprend **les risques liés au genre** comme la violence et le harcèlement fondés sur le genre à l'égard des travailleurs, des collectivités et des clients.
- Également à l'étape de la diligence raisonnable, notre équipe d'IA évaluera les **risques liés aux crimes financiers, aux sanctions, à la gouvernance d'entreprise, à l'éthique des affaires et aux risques réputationnels qui y sont associés**. L'accent est mis sur la capacité de gestion du client dans ces domaines, son processus de gestion des risques et le cadre réglementaire dans lequel il mène ses activités. Un examen ponctuel est également lancé chaque fois qu'un événement déclencheur est porté à l'attention de l'équipe.

⁹ Voir : <https://www.findevcanada.ca/sites/default/files/2020-04/FinDev%20Canada%20Politique%20environnemental%20et%20social.pdf>

¹⁰ Voir : <https://www.ifc.org/en/insights-reports/2012/ifc-performance-standards> (en anglais seulement)

¹¹ Voir https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/sustainability-at-ifc/publications/publications_policy_interpretationnote-fi (en anglais seulement)

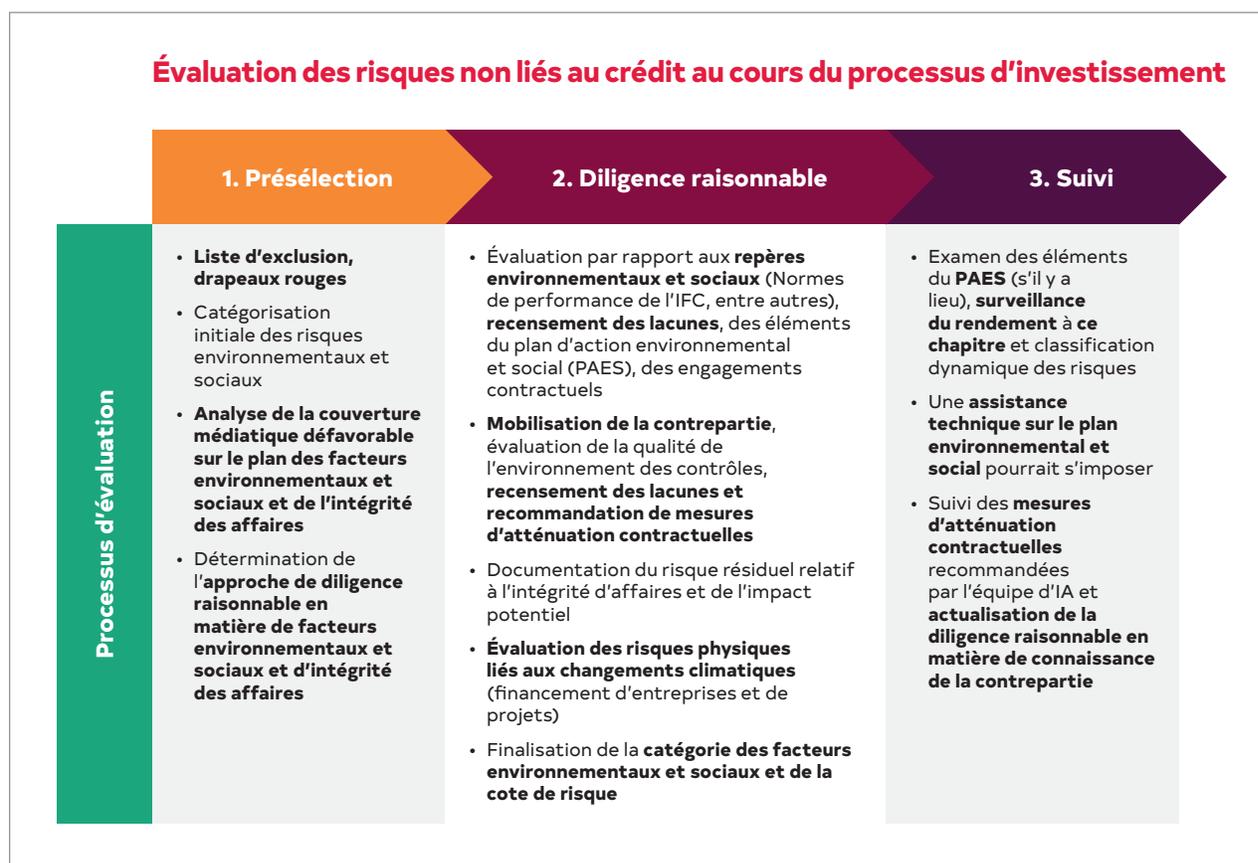
¹² Voir : <https://www.ifc.org/en/insights-reports/2000/general-environmental-health-and-safety-guidelines> (en anglais seulement)

¹³ Voir : <https://www.centerforfinancialinclusion.org/research/consumer-protection> (en anglais seulement)

¹⁴ Par exemple, la norme de gestion forestière du Forest Stewardship Council ou le commerce équitable.

- L'évaluation ESG est intégrée dans notre cycle d'investissement, tout comme l'impact sur le développement, de la présélection à la diligence raisonnable, à l'approbation, au suivi et à la production de rapports (voir la figure 5). Étant donné que nos clients et nos pays d'investissement peuvent faire face à des défis et à des contraintes de capacité différents sur le plan ESG, nous reconnaissons que **la conformité doit être progressive et fondée sur des délais raisonnables**, par exemple par l'utilisation de plans d'action ou d'assistance technique pour s'assurer que les lacunes dans les domaines ESG sont réduites de façon appropriée.
- Une fois qu'un investissement est réalisé, nous continuons de surveiller son rendement ESG et d'évaluer les risques potentiels annuellement (ou plus fréquemment, si nécessaire), conformément aux exigences en matière de documentation transactionnelle et à notre Politique E-S, y compris les rapports sur le rendement ESG, les rapports d'incidents ESG et la livraison des éléments requis du plan d'action, le cas échéant. **FinDev Canada intègre une approche dynamique de classification des risques** afin de faciliter l'évaluation régulière des risques E-S, tout au long du cycle de vie des transactions.

FIGURE 4: DILIGENCE RAISONNABLE ET SURVEILLANCE EN MATIÈRE D'ESG DANS LE CYCLE D'INVESTISSEMENT



PRINCIPE 6

Surveiller les progrès de chaque investissement en vue de l'atteinte de l'impact attendu et répondre de manière appropriée

Le gestionnaire utilisera le cadre de résultats (voir le Principe 4) pour surveiller les progrès réalisés en vue de l'atteinte d'impacts positifs comparés à l'impact attendu de chaque investissement. Les progrès doivent être surveillés à l'aide d'un processus prédéfini pour le partage des données de rendement avec le bénéficiaire. Dans la mesure du possible, cela indiquera la fréquence à laquelle les données seront recueillies, la méthode de collecte de données, les sources de données, les responsabilités en matière de collecte de données et comment et à qui les données seront communiquées. Lorsque la surveillance suggère que l'investissement n'atteindra plus les impacts prévus, le gestionnaire doit agir en conséquence. Il pourra également utiliser le cadre de résultats pour obtenir les résultats de l'investissement.

- Dès l'étape de la diligence raisonnable, FinDev Canada discutera avec le client de **l'impact sur le développement, et des exigences en matière de rapports ESG, qui seront appuyés, s'il y a lieu, par un plan d'action** qui décrit les activités annuelles prévues et les étapes futures, et rédigera ces documents avec lui. Une fois l'investissement approuvé, ces engagements sont inscrits dans un contrat final avec le client¹⁵.
- Nos activités de gestion des actifs intègrent les considérations d'impact et ESG. La responsabilité de la collecte de données incombe aux équipes d'Impact, d'E-S et d'IA qui recueillent et analysent les données pertinentes directement auprès des clients à l'aide de rapports de surveillance et de modèles de collecte de données. À l'aide de cette information, les équipes **suivent les progrès par rapport aux attentes et suivent le rendement des clients**. Cela se fait généralement chaque année, ou plus souvent si cela se justifie. S'il y a lieu, nous collaborons également avec les clients en tant que membres de leurs comités d'impact et d'ESG et lors d'appels individuels.
- Si le rendement d'un client n'est pas aligné sur l'impact ou les attentes ESG et les obligations contractuelles, nous communiquons avec lui pour comprendre la situation et ce qui l'a causée. Nous adoptons une approche axée sur le client, dans le cadre de laquelle il dirige **un plan d'action correctif**. Nous nous engageons à aider nos clients à obtenir de meilleurs résultats tout en reconnaissant que le chemin menant à l'impact sur le développement est rarement linéaire et qu'il faut de la coopération et de l'adaptation pour atteindre des objectifs significatifs. Dans le cas où un rendement inférieur serait observé sur une période plus longue, nous pourrions ajouter un client à une **liste de surveillance** interne, ce qui déclencherait un suivi plus soutenu de l'actif ou d'autres actions.

¹⁵ Les clients sont tenus de présenter régulièrement des rapports d'impact et ESG en plus des exigences de notification relatives aux incidents importants ESG qui ont une incidence sur l'environnement, les travailleurs et les collectivités locales ou qui ont un lien avec la gouvernance.

PRINCIPE 7

Tenir compte de l'effet sur la durabilité de l'impact d'une sortie d'un investissement

Lorsqu'il sort d'un investissement, le gestionnaire doit, de bonne foi et conformément à ses obligations fiduciaires, tenir compte de l'effet qu'auront le moment, la structure et le processus de sa sortie sur la durabilité de l'impact.

- FinDev Canada adopte une approche axée sur l'impact et s'engage à l'appliquer tout au long du cycle d'investissement, de la présélection jusqu'à la sortie. Nous croyons qu'une sortie durable commence à l'étape de la diligence raisonnable lorsque l'engagement d'impact d'un client est évalué et que l'impact sur le développement et les objectifs ESG sont établis. Autrement dit, les fondements du processus de sortie sont déjà intégrés dans notre processus d'investissement et seront développés à mesure que notre portefeuille prend de la maturité et que de nouvelles opérations commencent à sortir du portefeuille.

PRINCIPE 8

Passer en revue, documenter et améliorer les décisions et les processus en fonction de l'atteinte de l'impact et des enseignements obtenus

Le gestionnaire évaluera et documentera le rendement de chaque investissement en matière d'impact, comparera l'impact attendu et réel ainsi que d'autres impacts positifs et négatifs, et utilisera ces conclusions pour améliorer les décisions d'investissement opérationnelles et stratégiques, ainsi que les processus de gestion.

- Nous sommes en train de construire notre système de gestion des transactions qui nous permettra de rationaliser et d'intégrer les rapports dans les secteurs de l'impact, d'E-S et d'IA, ainsi que dans d'autres secteurs de nos opérations. À titre d'étape intermédiaire, nous avons développé une solution de données d'impact qui présente des tableaux de bord que nous utilisons actuellement pour évaluer le rendement des clients et du portefeuille. Nous mettons régulièrement à jour ces renseignements et nous les utilisons pour éclairer nos discussions internes, y compris celles avec la direction et le Conseil.
- La Politique de transparence et divulgation de FinDev Canada¹⁶, révisée en 2023, démontre notre engagement à divulguer de façon transparente les activités d'investissement, y compris l'obligation de publier un résumé complet des processus et des résultats de diligence raisonnable en matière d'E-S et d'impact sur le développement dans les 90 jours suivant la signature de tous les investissements¹⁷. En outre, nous avons mis à disposition sur notre site Web un aperçu de notre portefeuille, qui présente des renseignements supplémentaires sur nos investissements et leurs contributions à nos principaux objectifs d'impact sur le développement.
- De plus, nous déclarons les émissions de gaz à effet de serre générées, évitées et séquestrées de FinDev Canada conformément à l'**approche d'attribution de la norme du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)**¹⁸. Cela est inclus dans notre [divulgation du GIFCC](#) annuelle, qui résume la manière dont les recommandations du TCFD sont mises en œuvre au sein de FinDev Canada.

¹⁶ Voir <https://www.findevcanada.ca/sites/default/files/2023-06/Politique%20sur%20la%20transparence%20et%20la%20divulgation%202023.pdf>.

¹⁷ Voir le site Web pour les divulgations de transactions : <https://www.findevcanada.ca/fr/nos-valeurs/transparence-et-communication>

¹⁸ Voir <https://www.findevcanada.ca/fr/notre-role/notre-approche-aux-changements-climatiques>

PRINCIPE 9

Divulguer publiquement l'alignement sur les principes d'impact et mandater régulièrement une vérification indépendante de cet alignement

Sur une base annuelle, le gestionnaire doit divulguer publiquement l'alignement de ses systèmes de gestion d'impact sur les Principes et, à intervalles réguliers, prendre des dispositions pour obtenir une vérification indépendante de cet alignement. Les conclusions de ce rapport de vérification seront également divulguées publiquement. Ces divulgations sont assujetties à des exigences fiduciaires et réglementaires.

- La présente déclaration 2024 confirme que les investissements de FinDev Canada sont alignés sur les Principes d'impact.
- En 2024, BlueMark, un fournisseur de services de vérification d'impact de premier plan sur le marché d'investissement d'impact, a effectué une vérification indépendante de l'alignement de FinDev Canada sur les Principes d'impact. Les résultats ont été publiés sur notre site Web¹⁹.
- FinDev Canada demeure déterminé à répéter la vérification indépendante tous les trois ans.

¹⁹ Voir : [FinDev Canada - BlueMark OPIM Practice Verification Statement 02.02.24](#) (en anglais seulement)